

Le Barcel'O trail– 2025

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1 : Le trail « Le Barcel'O trail» sera organisé par le Valence Sports Orientation (VSO) le samedi 22 mars 2025. Le départ aura lieu à la mairie de Barcelonne (Drôme) à 14h00 pour le circuit long, 14h30 pour le circuit court.

L'arrivée se fera au même endroit.

Article 2 :

Formule compétition chronométrée : deux distances

- 8,5 km et 400 m de dénivelé positif.
- 20,5 km et 1000 m de dénivelé positif.

La fermeture des circuits sera effective à 18h00. Tous les concurrents chronométrés devront être rentrés avant.

Article 3 : l'épreuve compétition est ouverte aux coureurs titulaires de la licence FFA en cours de validité à la date du trail ou

- Pour les personnes majeures : d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- Pour les personnes mineures : d'une signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Article 4 : Le circuit long est ouvert aux catégories Juniors (nés en 2006 et 2007), Espoirs (nés de 2003 à 2005), Seniors (nés entre 1991 et 2002) et Masters (nés en 1990 et avant). Le circuit court est ouvert à toutes ces catégories plus les cadets (nés en 2008 et 2009).

Article 5 : Ravitaillement.

Les coureurs du 8,5 km auront un ravitaillement à l'arrivée.

Sur le parcours du 20,5 km, un ravitaillement sera situé aux km13 et à l'arrivée.

Les ravitaillements effectués par des personnes extérieures à l'organisation ne seront autorisés qu'au point de ravitaillement. Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits. Le non-respect de ce point de règlement entraînera la disqualification du coureur.

Article 6 : équipement.

Le trail a lieu en mars ; les conditions météorologiques peuvent être extrêmes: il peut y avoir de la neige en passant à une altitude de 700 mètres, le brouillard est envisageable. Le terrain peut être très humide.

Matériel conseillé :

- Un système d'hydratation de 0,5l minimum est à prévoir.
- Un téléphone portable
- Une veste imperméable selon météo
- Des vêtements chauds: un sous pull ou une veste polaire selon météo.

Article 7 : assistance.

La sécurité des coureurs est assurée par des secouristes (ADPC26). Chaque participant se doit de porter assistance à un concurrent en détresse et de donner l'alerte.

Les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important. Les coureurs s'inscrivant au trail « Le Barcel'o trail » se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité: les cas de rapatriements assurés par les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis des secouristes. Les coureurs qui abandonnent parce qu'ils sentent ne pas pouvoir réaliser la performance qu'ils avaient entrevue rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens (amis, famille, auto-stop) en prévenant impérativement les organisateurs.

Article 8 : respect de l'environnement.

Afin de minimiser l'impact de la manifestation sur l'environnement, le nombre de ravitaillements est limité à un seul sur le parcours court et deux sur le circuit long. Des poubelles seront à la disposition des coureurs à ce ravitaillement et à l'arrivée. Tout participant surpris à jeter des débris sur le parcours sera disqualifié, il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 9 : résultats et récompenses.

Récompenses pour le 8,5 km et le 20,5 km, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes scratch.

Le premier de chaque catégorie homme et femme : junior, espoir, sénior et vétéran (M0/M1, M2/M3, M4/M5 et M6/et+) sur le long et le 1^{er} cadet en plus sur le court. Pas de cumul des prix (soit 42 récompensés). La personne doit être présente pour retirer son lot.

Article 10 : signalisation et contrôles.

Les coureurs trouveront sur le parcours de la rubalise. Les coureurs s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité. Si un coureur est pris en flagrant délit de couper le parcours, ce dernier sera automatiquement disqualifié.

Article 11 : assurance.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante d'un concurrent.

Article 12 : inscriptions.

L'inscription et le paiement se font en ligne

Le tarif est de 10 euros pour le 8,5 kms et de 20 euros pour le 20,5 kms si l'inscription est faite en ligne, elle sera majorée de 3 euros sur place.

Les inscriptions sur place seront clôturées 30 minutes avant le départ. Elles se feront dans la limite de 500 concurrents sur les circuits compétition.

Article 13 : droit à l'image.

Les coureurs s'inscrivant au trail « Le Barcel'o trail » abandonnent leurs droits à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises lors de la course.

Toute inscription implique que le concurrent a lu et accepté les termes du présent règlement.

Contact : vso.2605@free.fr ou le site internet : <http://valence-sports-orientation.fr>